

# CONDITIONS GÉNÉRALES DISTRIBUTEUR

La société GYS assure la garantie et la réparation des produits fabriqués par celle-ci selon les conditions ci-dessous.

## 01. Etendue et limites de la garantie

La société GYS assure une garantie de 1 an, pièces et main d'œuvre, à l'utilisateur final, valable à compter de la date d'achat de l'appareil.

## 02. Extension de la garantie à 2 ans

Pour tous les produits de la gamme soudure à l'arc à vocation industrielle (postes de soudage à l'arc triphasés, ou coupage à l'arc triphasés), la garantie est de 2 ans pour l'utilisateur final, avec la fourniture d'une preuve d'achat référant le numéro de série du poste concerné.

Sans preuve d'achat spécifique, il n'y aura pas d'extension de garantie.

## 03. Exclusion de la garantie

### La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Une cause de panne externe à l'appareil (un choc, la foudre, une fluctuation importante de tension)
- Des dommages occasionnés durant le transport ou le stockage
- Un appareil ayant fait l'objet d'une installation ou d'un branchement non-conforme aux spécifications du constructeur
- Un appareil contenant trop de poussière à l'intérieur.
- Un appareil exposé à la pluie ou à l'humidité, rouillé.
- Un appareil ayant fait l'objet de modifications par le client (composants changés, soudures ou câblages refaits)
- Des détériorations générées par une mauvaise utilisation de l'appareil
- Une utilisation d'accessoires ou de consommables inadaptés.
- Une usure naturelle des différentes parties de l'appareil

### La garantie ne s'applique pas non plus dans les cas suivants :

- L'usure normale des accessoires (torches, câbles, pinces, etc...), ni aux consommables.
- Les batteries contenues dans les démarreurs autonomes. Le distributeur est responsable de l'entretien de sa batterie durant la période de stockage et l'utilisateur final est responsable de l'entretien de sa batterie après achat. Attention : une batterie non entretenue se détériore rapidement (sulfatation).
- Les appareils retournés au SAV sans défaut ou dysfonctionnement

Afin de faciliter la prise en charge de votre matériel, merci de joindre avec le poste en panne le « formulaire de déclaration SAV » ou dans le cas d'une pointeuse le « formulaire de pannes pointeuses » que vous pouvez télécharger sur la partie SAV du site [www.gys.fr](http://www.gys.fr)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DISTRIBUTEUR

### 04. Retour de produits au service après-vente de GYS

Avant tout retour d'un produit au SAV, il convient de réaliser un pré-diagnostic du produit afin d'éviter des retours inutiles. Un document pour réaliser ce pré-diagnostic se trouve sur la partie SAV du site [www.gys.fr](http://www.gys.fr).

#### 4.1 Appareil en garantie

L'appareil doit être retourné au service après-vente de GYS (port aller à la charge du distributeur et le port retour est à la charge de GYS).

**Il faut joindre à cet envoi la preuve de garantie :**

- Le certificat de garantie joint avec l'appareil neuf
- La facture du client

#### CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE SAV GYS

**A noter : pour tout appareil retourné sans défaut ou dysfonctionnement, un devis de prise en charge du produit sera établi. Ce devis de bon fonctionnement correspond à ½ heure de main d'œuvre + le coût du port retour.**

#### 4.2 Appareil hors garantie

L'appareil doit être retourné au service après-vente GYS (port à la charge du client).

**A la réception de l'appareil :**

- Le SAV établit un diagnostic non payant
- Un devis vous est adressé par fax pour ACCEPTATION ou NON (Le port retour est inclus dans le devis)
- Le devis en cours est consultable à tout moment, via votre espace client disponible sur notre site internet : <http://gys.fr>.

GYS conserve les appareils en devis pendant une période maximale de 45 jours. Au-delà de ce délai et en l'absence de réponse du client, l'appareil sera détruit.

### 05. Envoi de pièces détachées

Pour les produits sous garantie, le client doit faire parvenir par fax au SAV GYS sa commande de pièces détachées, ainsi qu'une copie du bon de garantie ou de la facture du client. Les frais de port, dans ce cas, sont pris en charge par la société GYS.

Pour les produits hors garantie, les frais d'envoi de pièces détachées, décrits ci-dessous, sont à la charge du client.

- Pour toute commande inférieure à 30 €HT:  
**Prix de la/les pièce(s) + 25 € HT (forfait traitement\*)**
- Pour toute commande comprise entre 30 et 130 €HT :  
**Prix de la/les pièce(s) + 30 € HT (forfait traitement\*)**
- Pour toute commande supérieure à 130 €HT :  
**Prix de la/les pièce(s) + frais de port**

\*Le forfait de traitement comprend, tous les frais inhérents à la préparation de commande (Recherche de la pièce, carton, conditionnement, saisie de la commande, facturation, et frais de port)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DISTRIBUTEUR

### 06. Importance de la qualité de l'emballage dans les retours chez GYS

Le produit que vous nous retournez ne doit pas être endommagé pendant le transport. En effet, il est très difficile d'émettre auprès de nos transporteurs des réserves sur des produits SAV, dont nous ne connaissons pas l'état à l'origine.

#### Il convient donc de :

- Emballer dans tous les cas, les produits dans un carton de telle manière que l'emballage absorbe les chocs durant le transport.
- Placer l'article emballé dans un carton très épais.
- S'assurer qu'il est entouré (de tous côtés) par du film à bulle, de la mousse, ou tout autre matériau capable d'absorber les chocs.
- S'assurer que l'emballage final protège au mieux l'article des chocs qui arriveront pendant le transport.
- Organiser si possible un transport sur palette : cette solution est la meilleure option pour éviter tout dommage sur les produits au cours du transport.

Le client est seul responsable de la dégradation que peuvent subir les produits du fait d'un mauvais emballage, même si le colis a été réceptionné du transporteur à l'usine.

Bien emballé



Mal emballé

